

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 AVRIL 2022**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 22 avril, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le vendredi 15 avril, s'est assemblé au CEC, Centre Educatif et Culturel, 2, rue Marc Sangnier, 91330 YERRES, sous la Présidence de François DUROVRAY

		Présent	Excusé	Représenté par
Damien	ALLOUCH	X		
Faten	BENAHMED	X		
Sylvie	CARILLON	X		
Thomas	CHAZAL	X		
Olivier	CLODONG		X	
Romain	COLAS		X	
Christine	COTTE	X		
Michaël	DAMIATI	X		
François	DUROVRAY	X		
Annie	FONTGARNAND	X		
Bruno	GALLIER	X		
Christine	GARNIER	X		
Faten	HIDRI		X	
Nicole	LAMOTH	X		
Pascal	ODOT		X	
Sabine	PELLON	X		
Richard	PRIVAT		X	
Valérie	RAGOT	X		
SECRETAIRE DE SEANCE Bruno GALLIER				

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte à 17h37 sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, a dénombré 13 présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 était remplie.

M. Bruno GALLIER_ a été désigné en qualité de secrétaire par le Bureau communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. DECISIONS

N° DBC2022-008 : ESPACE RENE FALLET – REAMENAGEMENT DES LOGES ET REFECTION DE LA TOITURE/ VALIDATION DE LA PHASE AVANT PROJET DEFINITIF - AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE le coût des travaux de la phase Avant-Projet Définitif,

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, signer lesdits marchés publics de travaux avec les opérateurs économiques retenus y compris en cas de nouvelle passation suite à une procédure infructueuse notamment, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

N° DBC2022-009 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°5 AU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°5.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 avec le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le cabinet ICEGEM, sise 170 Allée Robert Lemasson – BP 429 à Bois Guillaume Cedex (76235).

N° DBC2022-010 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°02 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°1 pour le lot n°02,

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société BAUDIN CHATEAUNEUF titulaire du marché, sise 60 rue de la Brosse – CS30019 – 45110 Châteauneuf sur Loire.

N° DBC2022-011 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA MISSION DU CONTROLEUR TECNHIQUE DE L'ACCORD CADRE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°2 pour le marché subséquent n°18-12SUB03.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 avec la société QUALICONSULT titulaire du marché, sise 4 rue Bois de Sauvage à Evry (91055).

N° DBC2022-012 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°9 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°3 pour le lot n°9.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 avec la société UTB titulaire du marché, sise 59, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville.

N° DBC2022-013 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU LOT N°4 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°4 pour le lot n°4.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 avec la société MESNIL ISOL titulaire du marché, sise 23, rue du Gros Murger - 95220 Herblay.

N° DBC2022-014 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°6 AU LOT N°1 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°6 pour le lot n°1,

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 avec la société JP GILLARD titulaire du marché, sise 51, rue des Mares - 91530 Saint Cheron.

N° DBC2022-015 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA MISSION DU CONTROLEUR TECHNIQUE DE L'ACCORD CADRE RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°1 pour le marché subséquent n°18-12SUB05.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 avec la société QUALICONSULT titulaire du marché, sise 4 rue Bois de Sauvage à Evry (91055)

N° DBC2022-016 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°8 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°1.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société EPH titulaire du marché, sise 13 rue du Bois de la Remise à Varennes Jarcy (91480).

N° DBC2022-017 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU LOT N°11 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°2.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec la société MAISON DUREAU titulaire du marché, sise 159 avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine (94200).

N° DBC2022-018 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°12 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°3.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 avec la société ALTELEC, titulaire du marché, sise ZAC de l'Aunaie - 2, rue des Piverts à Ballancourt sur Essonne (91610).

N° DBC2022-019 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°15 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°3.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 avec la société, ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE titulaire du marché, sise 5, rue Gustave Eiffel à Grigny Cedex (91351).

N° DBC2022-020 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°7 AU LOT N°2 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNALE DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°7.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°7 avec la société VITTE titulaire du marché, sise 9 avenue de Poigny – BP 22 à Provins Cedex (77481).

N° DBC2022-021 : REHABILITATION DE L'ANCIENNE CLINIQUE LACAN EN SIEGE COMMUNAUTAIRE A YERRES : VALIDATION DU COUT DE LA PHASE AVANT-PROJET DEFINITIF ET AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE le coût des travaux de la phase Avant-Projet Définitif,

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises, signer lesdits marchés publics de travaux avec les opérateurs économiques retenus y compris en cas de nouvelle passation suite à une procédure infructueuse notamment, et à signer l'ensemble des documents y afférents.

N° DBC2022-022 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°202027 RELATIF A L'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE ET AUX ETUDES PORTANT SUR LE PROJET DU QUARTIER DE LA PRAIRIE DE L'OLY DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : AUTORISE les modifications introduites par l'avenant n°1,

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société CITALLIOS titulaire du marché, sise 65 rue des Trois Fontanot à Nanterre (92024).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H45.

Affiché le - 2 MAI 2022



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

